

## INFO-NÉGO

### REPRISE DES TRAVAUX À LA TABLE DE NÉGOCIATION

Tel que mentionné dans l'Info-négo du 13 octobre 2016, l'APPQ avait suspendu les travaux de la table de négociation depuis le 12 octobre dernier à la suite d'un article de M. Denis Lessard intitulé : « *Le régime de retraite de la SQ dans la mire de Québec* », publié dans La Presse+ du 11 octobre 2016.

Nous vous rappelons également que le but de cette suspension de l'actuelle ronde de négociation consistait à vérifier certaines informations précises contenues dans cet article, mais surtout de connaître les intentions du gouvernement quant au maintien ou non d'une approche de négociation raisonnée, davantage digne des principes et valeurs des années 2016-2017.

Cette approche, il va de soi, consistait à ce que le gouvernement respecte ses engagements, notamment à l'égard de l'annexe « G » du contrat de travail, de l'entente signée par les parties sur le même sujet le 17 décembre 2015, le tout ayant trait à l'étude de rémunération globale des comparables faite par l'Institut de la statistique du Québec et de son impact sur les négociations.

Durant cette période de suspension des travaux de la table de négociation, différentes démarches ont été entreprises auprès des autorités gouvernementales, lesquelles nous ont laissés, à tout le moins, sur notre faim.

Toutefois, dans une correspondance reçue à nos bureaux le 3 novembre dernier, émanant du directeur de cabinet du ministre des Finances, M. Guillaume Caudron affirme ceci :

*« Quant à la suite des choses, le gouvernement, par l'intermédiaire des personnes dûment mandatées, entend poursuivre de bonne foi les discussions avec votre association dans le cadre du régime de négociation prévu à la Loi sur le régime de négociation applicable à la Sûreté du Québec. Dans ce contexte, l'étude réalisée par l'Institut de la statistique du Québec sera considérée lorsque les échanges porteront sur ces éléments. »*

De plus, lors d'une rencontre avec le ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, le 28 octobre dernier, celui-ci nous mentionnait à plus d'une reprise qu'il désirait « *aller le plus rapidement possible dans les négociations pour une entente satisfaisante pour les parties* », ajoutant que ce dossier était pour lui une « *priorité* ».

L'affirmation du directeur de cabinet du ministre des Finances citée précédemment, de même que les propos tenus par le ministre de la Sécurité publique, sans pour autant nous rassurer complètement quant aux intentions réelles du gouvernement, sont certes de nature à militer pour un retour à la table de négociation.

Il est opportun de savoir que lors de la suspension des travaux de la table de négociation, la partie patronale était déjà au courant des cibles monétaires du côté syndical depuis le mois de juillet dernier. Malgré quelques rencontres entre le Conseil du trésor et le comité patronal de négociation, afin de préparer la teneur de leur enveloppe monétaire, aucune offre ne nous avait encore été proposée au moment de la suspension des travaux.

C'est dans ce contexte que votre comité de négociation a convié la partie patronale hier à des séances intensives de négociation dans les meilleurs délais, afin de tenter de régler les principaux dossiers normatifs encore en suspens. Cette étape, étant selon plusieurs un passage obligé, afin que le volet monétaire soit enfin finalisé.

C'est pourquoi votre comité de négociation de l'APPQ a également donné trente (30) jours au gouvernement afin de présenter une enveloppe monétaire à négocier prenant en compte les engagements du gouvernement à l'égard de l'annexe « G » du contrat de travail. À défaut, nous avons avisé la partie patronale que l'APPQ et ses membres n'auront malheureusement d'autres choix que d'entreprendre des moyens de sensibilisation appropriés afin que le gouvernement du Québec fasse de la présente ronde de négociation une véritable priorité.

Nous vous tiendrons informés de tout développement devant survenir dans le cadre des démarches entourant cette reprise des négociations, ou encore dans l'éventualité où votre collaboration devait s'avérer nécessaire.

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux  
Président